



COMMUNICATION IMPORTANTE

Le contrôle de l'ordinateur d'une fonctionnaire n'est pas sujet à recours

Bonjour

Nous souhaitons porter à votre connaissance cet arrêt du TF susceptible de vous intéresser.

Elle concerne le contrôle de l'ordinateur d'une fonctionnaire au sein de l'Etat de Genève (DCS), à qui il était reproché entre autres, la consultation non-conforme de la base de données CALVIN, d'avoir passé beaucoup de temps sur internet, ou encore d'avoir timbré incorrectement ses heures de travail.

L'affaire est mentionnée sur le site du bureau d'avocats de M^e de Preux. Il est précisé que cet article ne représente ni un avis, ni un conseil juridique.

Prendre connaissance de l'article : [Le contrôle de l'ordinateur d'une fonctionnaire n'est pas sujet à recours](#).

#